

Les points de l'accord entre le gouvernement et les syndicats

Suite aux discussions présidées par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre ce jour, 20 février 2015 à la Primature, le gouvernement et les centrales syndicales ont convenu de ce qui suit :

1. du paiement en une seule tranche en 2015 à une date à préciser, des 909 millions représentant l'écart constaté sur les traitements des agents publics en application des accords de 2013 au titre de l'année 2014.

2. dans le souci d'une nouvelle revalorisation des traitements et salaires de tous les agents de l'Etat, le gouvernement décide d'appliquer les 30 points d'indice prévu en 2016 (dont le montant annuel s'élève environ à 14 milliards) dès cette année 2015 à partir du mois de juillet. Sur ce point, les organisations syndicales suggèrent que l'enveloppe financière correspondant à l'application des 30 points de juillet à 31 décembre 2015 soit transformée en points d'indice et répartis équitablement sur les indices de tous les agents publics.

Le gouvernement a accepté de faire examiner techniquement cet aspect de la question qui ne doit pas entraîner une modification de l'enveloppe financière.

3. concernant les 280 points initialement réclamés par les centrales syndicales, et suite aux désaccords entre les deux parties, les organisations syndicales ont proposé que le redressement porte plutôt sur 140 points qui correspondraient aux deux redressements du SMIG.

4. La question des 140 points, pour encore plus d'éclaircissements sollicités par les centrales syndicales, sera examinée dès la semaine prochaine par le comité de suivi mis en place.

5. Les autres revendications de la plate forme feront également l'objet de poursuite des discussions dans ledit comité de suivi.

6. En conclusion, les organisations syndicales s'engagent à lever tous les préavis et mots d'ordre de grève après compte rendu à leur base à compter de ce jour.

Fait à Lomé, le 20 février 2015

Pour la CCST

Le porte parole

HLOMADOR Mathias

Pour la STT

La coordinatrice générale

Nadou LAWSON-OLOUKOUNLE

Pour le gouvernement

Le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Octave Nicoué BROOHM